REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Chancellerie d'Etat
Service communication et information

Genève, le 28 janvier 2021
Aux représentantes et représentants
des médias

Communiqué de presse du département du territoire

La Confédération approuve la 1re mise à jour du plan directeur cantonal Genève 2030, un instrument essentiel pour la transition écologique de notre territoire

La Confédération a approuvé la mise à jour du plan directeur cantonal 2030 (PDCn 2030) le 18 janvier 2021. La Confédération confirme ainsi les orientations poursuivies par le canton en matière d'aménagement durable. Cette première mise à jour renforce la résilience de notre territoire face au changement climatique en privilégiant la ville compacte, en réduisant l'emprise des projets en zone agricole et en renforçant la souveraineté alimentaire. Défendue par le Conseil d'Etat, cette vision est aujourd'hui reconnue comme la réponse pour un développement territorial préservant la biodiversité avec des projets urbains à faible empreinte carbone. Cette première mise à jour visait à adapter le PDCn 2030 aux nouvelles directives fédérales afin de lever certaines réserves émises par la Confédération lors de son approbation en 2015. Ce travail de mise à jour a également permis d'apaiser les craintes liées à la densification de la zone villa et de pacifier le volet mobilité, par une meilleure coordination avec le développement urbain.

La Confédération confirme les orientation cantonales en matière de planification

Elle a notamment salué les démarches entreprises pour assurer de manière pérenne la protection des surfaces d'assolement (SDA) et pour renforcer le développement urbain vers l'intérieur. Elle encourage le canton à poursuivre les actions engagées. La Confédération a également validé les compléments relatifs aux changements climatiques, à la protection de l'aire forestière cantonale et à la géothermie.

Protéger la zone agricole et les meilleures terres

Pour respecter durablement le quota de SDA du canton, fixé à 8400 hectares, un outil de *monitoring* de l'espace rural a été élaboré, qui permet de suivre avec précision l'utilisation des SDA sur le territoire cantonal.

Par ailleurs, un plan d'action comprend le reclassement en zone agricole de parcelles cultivées situées en zone à bâtir, la réhabilitation de parcelles dégradées, l'assainissement de sites pollués, la remise en état de terrains modifiés sans autorisation, l'intégration à l'inventaire de parcelles comprises dans le cadastre viticole lorsque la qualité du sol le permet, le déplacement de jardins familiaux actuellement en zone agricole vers des périmètres de zone à bâtir inconstructible et le démontage de constructions ou installations agricoles

obsolètes.

Finalement, l'emprise des projets sur la zone agricole a été divisée de moitié par rapport à la version approuvée en 2015, grâce à une révision et une priorisation de l'ensemble des projets: réduction de périmètres, abandon ou report à un horizon de planification plus lointain de certains projets. Les extensions prévues à l'horizon 2030 représentent dans cette nouvelle mouture du PDCn 1,5% de la zone agricole.

Construire là où cela a du sens

La zone à bâtir du canton de Genève est précieuse et son utilisation doit être optimale. Pour cette raison, la densité a été augmentée dans certains projets, notamment aux Cherpines. La répartition entre les logements et les activités a été revue dans d'autres périmètres, par exemple au sein du projet Praille Acacias Vernets (PAV). Le ratio de deux logements pour un emploi est aujourd'hui recherché dans la plupart des grands projets d'aménagement.

Suite de la planification directrice cantonale

Depuis la révision du plan directeur cantonal aujourd'hui validé, d'importantes stratégies ont été élaborées en matière d'arborisation, de paysage, d'énergie ou encore d'îlots de chaleurs. Ces thématiques, qui s'intègrent dans la planification territoriale, concourent à atteindre les objectifs fixés par le Conseil d'Etat en matière d'urgence climatique, (-60% de réduction des émissions de GES d'ici 2030 et la neutralité carbone pour 2050).

Dans ce contexte, l'office de l'urbanisme a initié en 2020 la démarche "Territoire, la suite" dans le but de réfléchir collectivement à l'orientation que doit prendre la planification directrice cantonale pour intégrer ces objectifs à toutes les échelles. Cette démarche prépare une révision complète du plan directeur cantonal, que le canton prévoit d'engager en 2021.

La nouvelle version du plan directeur cantonal est disponible ici.

Pour toute information complémentaire: M. Antonio Hodgers, conseiller d'Etat, en contactant Mme Pauline de Salis-Soglio, secrétaire générale adjointe, DT, T. +41 76 304 20 66 ou pauline.desalis@etat.ge.ch